



# Association des descendants d'André Marsil

## AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres de l'Association des descendants d'André Marsil sont convoqués à la 27<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Association des descendants d'André Marsil.

**Endroit : La Société d'histoire de Joliette**  
585, rue Archambault, Joliette – QC – J6E 2W7

**Date : Le samedi 28 septembre 2019 – 10 h**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion par le président de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 octobre 2018
4. Présentation et acceptation du rapport du président
5. Présentation et acceptation des états financiers
6. Modification de la cotisation annuelle – article 2.3

Tel que stipulé aux Règlements généraux, *le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle, de même que l'époque, le lieu et la manière d'en effectuer le paiement.*

### **PROPOSITION DU CONSEIL :**

- La cotisation annuelle est fixée à 20 \$ pour un nouveau membre et à 10 \$ pour un(e) conjoint(e) et couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année.
  - Si la nouvelle inscription a lieu après le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, la cotisation sera fixée à la moitié du prix régulier.
  - Si la nouvelle inscription a lieu durant les deux derniers mois de l'année en cours, le plein montant sera exigé mais couvrira la fin de l'année en cours ainsi que les douze mois de l'année suivante.
7. Élections au conseil d'administration  
À pourvoir : 4 postes d'une durée de 2 ans + 1 poste d'une durée d'un an
  8. Questions et vœux de l'assemblée
  9. Levée de l'assemblée

*Dani Lebel, secrétaire*